

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 00194
Numéro SIREN : 758 801 948
Nom ou dénomination : VILOGIA PREMIUM GRAND EST

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 6337

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MAI 2023**

Le 22 mai 2023 à 12 heures, les administrateurs de la société Vilogia Premium Grand Est, société anonyme coopérative de production d'HLM à capital variable dont le siège social est situé 2/4 rue du Cardinal Tisserant à NANCY (54000) et immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 758 801 948, se sont réunis, sur convocation écrite du Président.

Le Président constate que les administrateurs présents représentent la moitié au moins des membres en fonction, et que le Conseil peut valablement délibérer.

Nomination/renouvellement du Président du Conseil d'administration

Il est rappelé que l'Assemblée Générale qui a précédé le Conseil, a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Pierre-André PEYVEL arrivant à échéance lors de cette assemblée.

M. PEYVEL fait part alors au Conseil de son souhait de ne pas être renouvelé à son poste de Président, tout en poursuivant son mandat d'administrateur.

En conséquence, le Conseil est invité à se prononcer sur la nomination d'un Président.

M. Eric LOBRY propose sa candidature.

Il est donc demandé au Conseil de délibérer sur la nomination de M. Eric LOBRY en qualité de Président pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer M. Eric LOBRY dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, M. Eric LOBRY déclare accepter cette nomination et précise qu'il satisfait à toutes les conditions légales pour l'exercice de ses fonctions.

Extrait certifié conforme

Le Président,

Eric LOBRY

